

EGAMO MULTI ACTION MONDE

Cet OPCVM est géré par EGAMO
Code ISIN de la Part S : FR0013422805

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion est de réaliser une performance annuelle nette de frais, supérieure à celle de l'indice MSCI World libellé en euros (calculé au cours de clôture, dividendes nets réinvestis), sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, en étant exposé aux marchés actions internationales des pays développés principalement via des fonds d'investissement selon une approche géographique et sectorielle.

Indicateur de référence :

La gestion du fonds ne vise pas à répliquer un indice. Par ailleurs, le fonds ne sera pas géré en fonction d'un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur, mais fera l'objet d'une gestion discrétionnaire.

Néanmoins, à titre d'information, la performance du fonds pourra être comparée *a posteriori* à l'indice précité. L'indice MSCI World (MSCI World) est disponible à l'adresse : www.msci.com.

Classification : Actions internationales.

Stratégie d'investissement :

La gestion de l'OPC est active et discrétionnaire. EGAMO Multi Action Monde est un OPCVM composé de parts et/ou actions d'OPC. L'investissement en OPC actions est de 70% minimum de l'actif net.

En adéquation avec l'objectif de gestion, les OPC sélectionnés sont principalement investis en titres de capital de sociétés de toutes zones géographiques, y compris des pays émergents.

Les choix du gérant d'EGAMO Multi Action Monde dépendent de ses anticipations de marché quant à la stratégie d'investissement incluant la taille de capitalisation, le style de gestion, le secteur d'intervention (...) des OPC sous-jacents sélectionnés.

La construction du portefeuille est effectuée sur la base de travaux qualitatifs et quantitatifs avec l'adjonction d'une analyse des corrélations entre les OPC composant le portefeuille.

Cette optimisation consiste à chercher à obtenir le meilleur couple rendement-risque (le risque étant déterminé par le comité d'investissement mensuel d'EGAMO). Le portefeuille sera également construit en tenant compte de la phase de marché dans laquelle EGAMO anticipe être et en sélectionnant les OPC correspondant le mieux à celle-ci.

L'allocation d'actifs s'inscrit dans le cadre des principales conclusions du processus d'investissement d'EGAMO. Celui-ci repose sur une analyse macro-économique qui permet de déterminer des anticipations sur les principales classes d'actifs.

A partir de ces éléments, le gestionnaire détermine le degré d'exposition au Beta action et le type d'OPC composant le portefeuille. La répartition entre les différentes zones géographiques des actifs de l'OPCVM résulte essentiellement des conséquences de la gestion des OPC en portefeuille.

L'OPCVM peut être investi, jusqu'à 100% de son actif, en actions et/ou parts d'OPCVM, de FIA européens, de FIA de pays tiers autorisés à la commercialisation en France, de fonds de droit étranger autorisés à la commercialisation en France.

Les actions ou parts de FIA et de fonds de droit étranger doivent respecter les quatre critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier et l'investissement dans ces instruments est limité à 30% de l'actif net de l'OPCVM.

L'exposition au marché action est maintenue dans une fourchette de 90% à 110% de l'actif net. L'OPCVM peut être exposé au risque de change jusqu'à 100 % de son actif net.

L'exposition aux marchés émergents sera limitée à 20% de l'actif net du fonds.

Les instruments financiers à terme (futures et options), sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers peuvent être utilisés dans un but de couverture sur les risques actions et de change et d'exposition sur le risque actions sans rechercher d'effet de levier. L'engagement ne peut dépasser 100% de l'actif.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Affectation des sommes distribuables :

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées sont capitalisés.

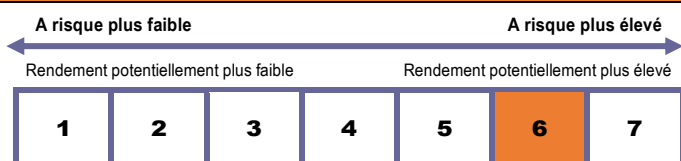
Durée de placement recommandée : 5 ans minimum.

La valeur liquidative est établie quotidiennement, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext Paris SA).

Les demandes de souscription et de rachat de parts sont centralisées par l'établissement en charge de cette fonction (CACEIS BANK) chaque jour de valorisation, jusqu'à 13 heures (heure de Paris, avec règlement des rachats dans un délai de 3 jours maximum suivant celui de l'évaluation. Les ordres de souscription et de rachat sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Le fonds est classé dans cette catégorie en raison de sa exposition aux marchés actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

L'indicateur de niveau 6 reflète la volatilité du marché des actions internationales auquel l'OPCVM est exposé.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : Le Fonds peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille. En cas d'évolution défavorable, la valeur liquidative pourra baisser.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus du fonds.

FRAIS

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir, auprès de la société de gestion, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année (le dernier exercice)

Frais courants	1,66% TTC de l'actif net*
----------------	---------------------------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

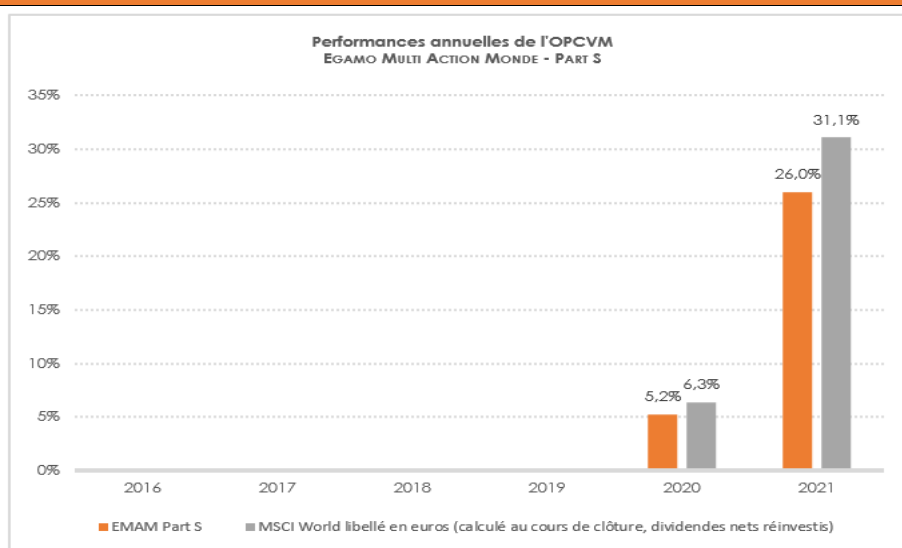
* Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : www.egamo.fr.

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées. Les performances passées ont été évaluées en euro.

Date de création de l'OPCVM : 9 septembre 2019.

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Nom du Dépositaire** : CACEIS BANK.
- **Forme juridique** : FCP. Part S, tous souscripteurs, destinée plus particulièrement à servir de support aux contrats d'assurance vie libellés en unités de compte.
- **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM** : le prospectus complet de cet OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques, ainsi la composition des actifs, seront adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur à : EGAMO – 62 - 68 rue Jeanne d'Arc, 75013 Paris.
- **Informations pratiques sur la valeur liquidative** : la valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion : contact@egamo.fr
- **Fiscalité** : le régime fiscal des revenus et des plus-values de l'OPCVM est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale.

La responsabilité d'EGAMO ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

EGAMO est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/06/2022.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal. Cet OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique.

► **Politique de rémunération** : les détails de la politique de rémunération actualisée, y compris notamment une description de la manière dont les rémunérations et avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de leur attribution, sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (www.egamo.fr). Un exemplaire papier de la politique de rémunération de la société de gestion est mis à disposition gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur les autres catégories de parts de cet OPCVM : les documents d'information relatifs aux parts X et I de l'OPCVM sont disponibles sur simple demande écrite du porteur adressée à EGAMO – 62 - 68 rue Jeanne d'Arc, 75013 Paris.